

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2020

---

INSCRIPTION LISTE ÉLECTORALE NOUVELLE-CALÉDONIE - (N° 2500)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par  
M. Acquaviva et M. Molac

-----

### ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition est en contradiction avec la réunion qui a eu lieu le 10 octobre dernier à Matignon autour du Premier Ministre Edouard Philippe durant laquelle il a été décidé que les électeurs de statut de droit commun, nés en Nouvelle-Calédonie et qui y résident depuis plus de trois ans, ne seraient pas inscrits automatiquement sur la liste électorale spéciale pour le référendum.

C'est pourquoi, il convient de la supprimer.